



**HAL**  
open science

## Préface de l'ouvrage "La liberté religieuse en Egypte" de Mohamed Chawki

Marc Lavergne

► **To cite this version:**

Marc Lavergne. Préface de l'ouvrage "La liberté religieuse en Egypte" de Mohamed Chawki. 2012, pp.1-3. halshs-00730223

**HAL Id: halshs-00730223**

**<https://shs.hal.science/halshs-00730223v1>**

Submitted on 7 Sep 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## PREFACE

Voici un livre qui tombe à pic : la question des relations entre la religion et l'Etat est au cœur des débats nés de la révolution qui a éclaté en janvier 2011 en Égypte. Question fondamentale de la vie en société, dans une société aussi pieuse que celle qui peuple depuis des millénaires la vallée du Nil, où les explosions récurrentes d'intolérance interviennent sur un fonds séculaire de coexistence harmonieuse entre la majorité musulmane et la minorité chrétienne, toutes deux issues d'un même sang sur la terre d'Égypte, depuis des temps immémoriaux. Si la société, rurale en particulier, a développé un art de vivre côte à côte, dans le respect des droits de chacun, la parenthèse de domination occidentale, puis l'intrusion régionale du mouvement sioniste dans la région, ont mis à mal cette coexistence fondée sur le respect mutuel, mais aussi l'admission d'un statut différencié selon les communautés, dans le cadre d'un empire ottoman héritier du califat et fondé sur la suprématie de l'islam sunnite sur les multiples autres communautés religieuses. Aujourd'hui, cet héritage repris par les Etats nés de la décolonisation est contesté tant par l'émergence de l'islam politique, où s'affrontent les tenants concurrents d'un Etat religieux qui prendrait des formes variées, que par la mobilisation des communautés dominées en faveur d'une citoyenneté à l'image du modèle issu de la révolution française en Occident. On aurait tort de n'y voir qu'un affrontement entre islam et Chrétienté, où se rejoueraient les Croisades, comme le prétendent nombre d'entrepreneurs politiques arabes, autant opportunistes qu'extrémistes : le combat des Chiïtes pour la reconnaissance de leurs droits, dans la péninsule arabique, en Irak ou au Liban participe de ce mouvement de contestation de l'héritage ottoman, même s'il s'y mêle un désir de revanche historique indissociable de l'acte fondateur de la bataille de Kerbela. Me revient en mémoire cette confiance d'un ancien soldat de la guerre Iran-Irak, lors d'une visite en Irak durant les années noires de l'embargo international contre ce pays : « Au front, nous étions tous frères ! Aucune différence entre nous, qu'on soit Arabe ou Kurde, sunnite, chiïte, mazdéen ou chrétien ; c'était à la vie, à la mort. Seulement on ne pouvait pas partager nos repas avec les Yazidis ». Dans cette diversité extrême des situations et des enjeux, la revendication d'égalité et d'une citoyenneté laïque émerge en Égypte avec le « réveil copte » qui mobilise depuis le début des années 2000 la jeunesse de cette minorité contre sa propre hiérarchie religieuse et contre un Etat convaincu de discrimination et d'injustice.

La question de la liberté religieuse n'est donc pas une question marginale qui ne concernerait qu'une minorité brimée : elle est au cœur du fonctionnement de la société et de l'Etat égyptien comme de tous les Etats arabes et musulmans.

L'injustice faite aujourd'hui en Egypte à tous ceux qui n'adhèrent pas au credo dominant et en particulier la petite communauté bahaïe, ou à ceux et celles qui souhaitent quitter l'islam, est un obstacle à la libération du peuple égyptien de ses chaînes juridiques et mentales.

Derrière les proclamations rituelles d'unité, fondées sur le droit des Gens du livre affirmé dans la révélation coranique, et rappelant l'égyptianité profonde de tous les natifs des bords du Nil, la réalité quotidienne et le cadre juridique dans lequel elle

s'exerce, dévoilent la domination juridique dont est investi l'islam sur tous les aspects de la vie quotidienne de ses adeptes comme des autres citoyens.

Ce livre est un ouvrage de droit, « un de ceux qui n'enrichissent pas leurs auteurs » comme le rappelle l'auteur avec humour. Mais c'est justement à ce titre que ce livre est exemplaire : il inscrit le cas de l'Égypte dans l'évolution universelle des libertés publiques, individuelles et collectives. Loin (apparemment) d'être un cri de révolte, il fait œuvre de pédagogie, et brise le cercle étroit dans lequel la liberté religieuse est circonscrite en Egypte comme en terre d'islam d'une manière générale. Ici, point d'essentialisme qui tienne, face à la notion universelle des droits de l'homme ; il livre une analyse comparative des différentes conceptions des droits de l'homme, occidentales prétendument universelles face à celles qui cherchent en contrepoint à poser des normes « arabes ou « islamiques » fondées sur des lectures engagées de la civilisation ou de la religion, interprétées de manière figée et immuable. Au passage, il n'omet cependant pas de mentionner l'apport des penseurs qui ont tenté de concilier les valeurs de l'islam avec la liberté individuelle, comme le Soudanais Mahmoud Mohamed Taha, qui a payé de sa vie son audace, fondée sur une lecture historicisée de la révélation coranique.

La liberté religieuse est donc généralement affirmée, mais elle rencontre de multiples obstacles dans son application : on différencie en effet entre liberté de croyance et liberté de culte, cette dernière étant brimée de diverses manières, qui vident largement la première de sa substance. Différentes arguties permettent en effet aux autorités civiles et religieuses de contourner le précepte bien connu « Point de contrainte en religion » pour rendre la vie impossible à ceux qui s'écartent du droit chemin. Et si un flou juridique subsiste autour de l'apostasie de l'islam, elle reste un suicide civil et social, alors que la conversion à l'islam est vivement encouragée par l'Etat.

A l'instar de ses ouvrages précédents, consacrés à la lutte contre la cybercriminalité sous toutes ses formes, Mohamed Chawki s'attaque une fois encore à l'une des plaies de l'Égypte. Il le fait avec un courage que n'entame pas la difficulté de se faire entendre de son public, porté par la conviction que la voix qu'il fait entendre, que les outils qu'il forge pour lutter contre le crime ou l'ignorance finiront par porter leurs fruits. Ce livre est en effet un instrument de lutte : le juriste éminent qu'est Mohamed Chawki livre ici les textes, les références juridiques qui permettront de mener le combat pour l'égalité dans un Etat de droit à son terme. Et c'est en inscrivant sa réflexion dans un cadre universel, sans stigmatiser son pays ou la religion de ses ancêtres, que Mohamed Chawki fait à la fois honneur à sa discipline, au corps prestigieux auquel il appartient, le Conseil d'Etat, et à son pays natal, auquel il voue une passion où l'exaspération se mêle indissolublement à la volonté de le servir et de le voir émerger du marasme où il se débat.

Mohamed Chawki prend place en cela aux côtés de ces fils du Nil qui ont consacré leur vie, en dépit des périls et des incompréhensions, à tisser ce lien si fructueux entre leurs racines tirées d'une histoire millénaire et l'ouverture au monde, bien souvent représenté par la culture des Lumières rencontrée sur les bancs de l'université française, de Rifa'a el Tahtawi à Taha Hussein.